

# AVIS PUBLIC

08 juin 2020

## PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE DU VILLAGE DE ST-ISIDORE

---

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le Village de St-Isidore a l'intention de modifier son plan municipal, en agrandissant une affectation naturelle, de protection et récréative (NPR) à même une affectation industrielle (I) et son arrêté de zonage, en agrandissant une zone naturelle, de protection et récréative (NPR) à même une zone industrielle (I) sur les terrains portant les numéros d'identification 20234514, 20695383, 20707865, 20720231, 20729745, 20730776, 20736369, 20736377, 20736385, 20736393 et 20737607 et étant situé sur le Chemin Eustache, St-Isidore, Nouveau-Brunswick. Le but de cette modification est de permettre des activités liées au développement des ressources, en permettant une nouvelle écurie et les deux exploitations bleuetières déjà présentes.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 7 juillet à 19h30 à la salle du Conseil municipal de St-Isidore, située au 3906 boulevard des Fondateurs.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés au secrétaire municipal au 3906 boulevard des Fondateurs, St-Isidore NB E8M 1C2, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 3 juillet à 12h00. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal de St-Isidore, de 8h30 à 16h du lundi au vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.


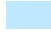

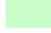





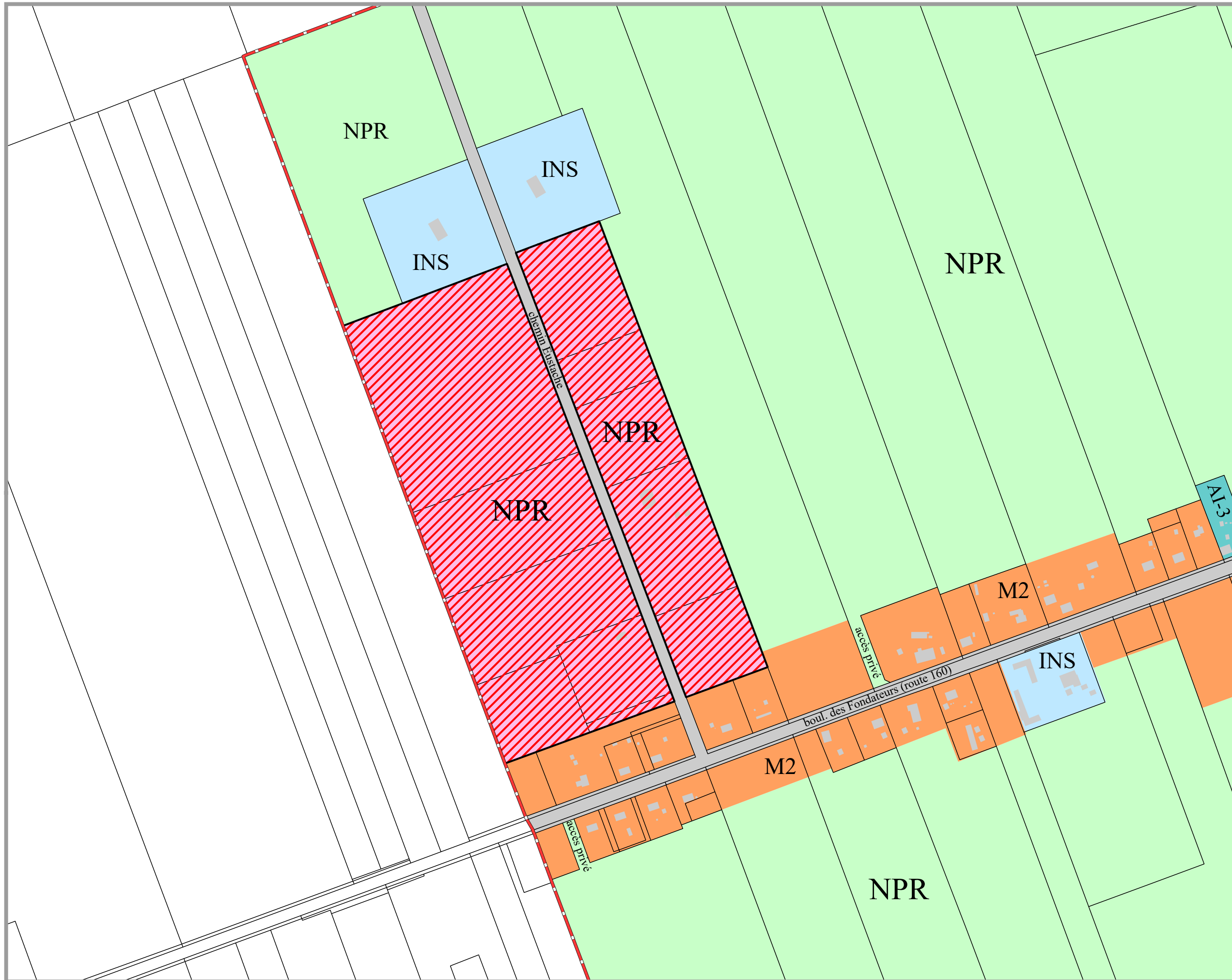
Village de St-Isidore  
3906, boulevard des Fondateurs  
St-Isidore NB E8M 1C2  
Courriel : [info@saintisidore.ca](mailto:info@saintisidore.ca)  
Téléphone : (506) 358-6005  
Télécopieur : (506) 358-6010



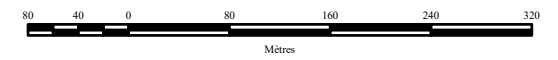
Légende

Zones

-  Mixte routière (M2)
-  Institutionnelle (INS)
-  Industrielle (I)
-  Naturelle, de protection et récréative (NPR)
-  Aménagement intégré (AI)
-  Limite du village
-  Zone modifiée : ( I vers NPR )



1 centimètre = 60 mètres



Commission de  
services régionaux  
Péninsule acadienne

Préparé par :  
Richard Servant, analyste en géomatique  
Approuvé par :  
Charles-Éric Landry, urbaniste  
Préparé le : 7 mai 2020